



2025-53

République Française

COMMUNE DE MOURMELON LE PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	: 15
Nombre de membres en exercice	: 12
Nombre de membres présents	: 07
Nombre de membres ayant délibéré	: 07

Séance à 19h00

Sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 octobre 2025 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MOURMELON LE PETIT, régulièrement convoqué le 25 septembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle mariage / conseil de la Salle Associative du Petit Mourmelon, sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire.

Présents : Mme Régine BROUARD – M. Denis PAUL – Mme Marie-Claude SIMON – M. Jean-Louis MICHALOWICZ – Mme Marie ESPANET - Mme Caroline LEGROS.

Absents excusés : M. Daniel BOE – Mme Sophie JOANNES-AUBERT – M. Kévin DUCREUX – Mme Annick DUSSAULX – M. Christophe SIMONIN.

Madame Caroline LEGROS est élue secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-53 : Subvention ACPG

Monsieur Jean-Louis MICHALOWICZ, élu intéressée, sort de la salle

L'association des ACPG a déposé sa demande de subvention mais elle n'a pas été prise en compte dans l'annexe lors de l'établissement du Budget 2025.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de garder le montant du budget 2024, et de valider la subvention de 330 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le versement de la subvention d'un montant de 330 €, aux ACPG.

Fait à MOURMELON LE PETIT 06 Octobre 2025

Le Maire
René MAIZIERES

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture
Le 06 octobre 2025
Et de la publication, le 06 octobre 2025
Le Maire
René MAIZIERES



Mairie - 19 rue du 11 novembre 1918 - 51 400 Mourmelon-le-Petit
03 26 66 04 18 - E-Mail mairie@mourmelonlepetit.fr